



Association de
Développement de
l'Apiculture en Auvergne



Sommaire

- Infestation varroa à surveiller
- Un nouveau médicament avec AMM : l'Apitraz
- Comment réagir en cas de troubles sur colonies ?
- Réforme du forfait agricole
- Déclaration des ruches
- Progression d'Aethina Tumida en Italie
- Rappels aides régionales et aides FranceAgriMer
- Commandes groupées ADAPRO-LR (Sublimox, balances)
- Le système d'élevage de T. Boulanger (Cher)

Association de
Développement
de

l'Apiculture
en
Auvergne

Lettre-
info

Novembre-
décembre
2015

n°2015-
11/12

Dates à noter

- 11 et 13 décembre
Commande groupée ADAPRO-LR
- 15 décembre
demande de subventions FranceAgriMer
- 12 février
Assemblée générale de l'ADAA

Quelques actions des mois écoulés

❖ Voyage d'études en Rhône-Alpes organisé par l'ADAA

Une vingtaine d'apiculteurs a participé avec beaucoup d'intérêt aux visites de 6 exploitations apicoles rhônalpines. Les échanges ont été riches, notamment autour du matériel choisi par chacun. Les apiculteurs participants ont été marqués de constater combien le risque d'intoxications pèsent sur les choix de nos voisins. Nous vous diffuserons un compte-rendu prochainement.



Les apiculteurs auvergnats en admiration
devant le Spin float separator (Icko)

❖ Journées d'étude ANERCEA d'automne (17-18 novembre 2015)

Antony y a assisté accompagné de plusieurs apiculteurs auvergnats. Deux interventions feront l'objet d'un compte-rendu diffusé en début d'année : présentation de la fondation Aristabee et de leur travail sur la sélection Varroa, proposition de lutte intégrée Varroa sur une saison complète par Alexis BALLIS technicien ADA Alsace.

❖ Séminaire ADAPRO-LR (30 novembre – 1^{er} décembre 2015)

Antony y a assisté ; de nombreuses interventions très enrichissantes dont nous vous diffuserons une synthèse en début d'année prochaine.

❖ Formation « Allier production, élevage et sélection » Thomas BOULANGER, organisée par l'ADAA

15 apiculteurs y ont assisté ; vous trouverez à la fin de cette lettre-info une synthèse de l'intervention de Thomas.



Infestation varroa : à surveiller !

Des apiculteurs nous ont informé d'une infestation varroa encore forte (> 50 varroas) ces dernières semaines sans pour autant observer d'individus phorétiques ou de symptômes de varroose. Nous vous invitons donc à être vigilant et à effectuer vos traitements complémentaires rapidement. Par ailleurs, si vous effectuez des comptages de varroa, vous pouvez nous transmettre vos résultats afin d'alimenter une base de données et relayer l'information auprès de la communauté apicole.



Un nouveau médicament avec AMM : l'Apitraz

En cette fin de saison, une nouvelle Autorisation de Mise sur le Marché vient d'être délivrée pour un nouveau médicament nommé Apitraz®. Il s'agit d'une préparation d'amitraz (500 mg) sur lanière plastique à diffusion lente présentant une surface de contact plus importante que pour les lanières Apivar®. A ce jour nous ne disposons pas d'informations fiables quant à son efficacité contre varroa.



Comment réagir en cas de troubles sur colonies ?

Vous observez des comportements anormaux de vos colonies ou des pertes d'abeilles ou quelque chose d'inhabituel vous interpelle ? N'hésitez pas à nous contacter au plus vite. En tant qu'adhérent, l'ADAA peut vous accompagner dans vos démarches. Ensemble nous ferons le point sur votre situation et nous assurerons la liaison avec les services de l'état. Plus la visite et les prélèvements seront précoces, plus forte sera la probabilité de déterminer l'origine du problème. Notre objectif est de vous appuyer dans la recherche de la source du problème et dans la reconnaissance officielle des difficultés que vous rencontrez. Une page avec notre protocole d'intervention sera prochainement publiée sur notre site : <http://ada-auvergne.itsap.asso.fr/>



Réforme du forfait agricole

Evoquée depuis quelques mois déjà, la réforme de la fiscalité agricole a été votée par l'Assemblée nationale début décembre. Le texte est étudié en première lecture au Sénat les 10 et 11 décembre, et devra ensuite repasser en seconde lecture devant les deux assemblées avant d'être définitivement voté.

Cette réforme vise notamment à remplacer le régime du forfait agricole par la création d'un régime « micro Bénéfice agricole » impliquant :

- déclaration du montant des recettes réellement perçues
- bénéfice déterminé par application d'un abattement représentatif des charges de 87% sans distinction entre les productions (soit une imposition sur la base de 13 % du chiffre d'affaires)
- ce régime s'appliquerait aux exploitants dont les recettes sont inférieures à 82 200 € HT et ce seuil serait indexé chaque année dans les mêmes proportions que le barème de l'impôt sur le revenu.
- la transparence des GAEC sur le seuil de recettes serait conservée.



Déclaration des ruches : ce qui change

Nous vous communiquons dans la lettre-info d'octobre que dès 2016, les déclarations réalisées au titre de l'année n le seront entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année n. Il n'est pas prévu de déclaration (télédéclaration ou CERFA) entre le 1er novembre 2015 et le 31 août 2016.

Il existe cependant une solution en cas de modification importante de votre cheptel, de nouvelle déclaration, ou de besoin d'une déclaration actualisée pour vos démarches. Nous vous invitons à consulter ce site pour bien comprendre : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/declarer-la-detention-et-l-294>

Pour les dossiers FranceAgriMer, joindre **une copie de la déclaration de rucher (le CERFA 13995*03) et du recommandé**, sans attendre le récépissé de la DGAL.



Progression d'Aethina Tumida en Italie

Depuis le 16 septembre, 17 cas ont été identifiés (dont 1 avec des larves) dans la région de Calabre (sud de l'Italie). En octobre, 13 foyers d'A. tumida ont été détectés dans cette région. La vigilance est donc toujours de mise... Affaire à suivre sur : <http://www.plateforme-esa.fr/?q=node/35848>

L'ITSAP a publié un document sur les moyens de lutte, à consulter ici :

http://itsap.asso.fr/pages_thematiques/ravageurs-maladies/petit-coleoptere-ruche-aethina-tumida/



Rappel : aides régionales et aides FranceAgriMer

Aides régionales

Cet été, le Conseil régional a publié ses modalités d'intervention au titre de la diversification, qui s'inscrivent dans les mesures 4.1.4 (aide à la diversité des productions agricoles), et 4.2.2 (aide aux projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs et de circuits courts) du Plan de Développement Rural. Les apiculteurs peuvent, dans le cadre de ces mesures, obtenir des financements par exemple pour du matériel d'extraction, de transformation, ou et de production spécifique (gelée royale, pollen, ...). Les documents sont à retrouver en ligne :

Pour la **miellerie (et autre investissement de production)** : <http://www.auvergne.fr/content/feader-mesure-414-aide-diversite-productions-agricoles>

Pour des **investissements de transformation** :

<http://www.auvergne.fr/content/feader-mesure-422-aide-projets-transformation-ferme-ateliers-collectifs>

Aides FranceAgriMer

Afin d'aider au développement de l'apiculture en Europe, l'Union Européenne a arrêté un programme pour la période triennale 2013 - 2016. En France, FranceAgriMer assure la mise en œuvre de ce programme. Parmi plusieurs dispositifs d'aide, deux sont directement accessibles aux apiculteurs (affilié AMEXA ou cotisant solidaire et ayant plus de 70 colonies) :

- aide à l'**équipement en matériel de transhumance** : dossier à déposer avant le **15 décembre 2015**

<http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Programme-2015-2016-Aide-a-la-Transhumance>

- aide au **repeuplement du cheptel** ; 2 dates limites de dépôt : avant le **15 décembre 2015** ou 15 avril 2016

<http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Programme-2015-2016-Aide-au-maintien-et-developpement-du-cheptel-apicole>



Les prochains rdv de l'ADAA

L'Assemblée Générale se tiendra le 12 février ! Inscrivez cette date à votre agenda dès maintenant, les informations complémentaires vous seront communiquées en janvier.

La **visite d'une miellerie** collective située à Bessamorel (43) sera organisée en janvier ou février 2015. La date vous sera communiquée début janvier. Si vous êtes intéressés, merci de nous communiquer vos indisponibilités éventuelles.



Les prochains évènements du réseau des ADA

3e Journée nationale du développement apicole - ADA France : le 20 janvier 2016 à **Sulniac (Morbihan)**. Parmi les grandes thématiques abordées, il sera question de matériel apicole (avec une conférence et une table-ronde), de sécurité et de la réglementation applicable dans l'exploitation apicole. Pour en savoir plus, [lire le programme](#).

L'UMT PrADE, la zone atelier Plaine et Val de Sèvre (Sud-Niort -79) et le réseau mixte technologique Biodiversité et Agriculture organisent un colloque intitulé "**Abeilles en territoires de grandes cultures**", le jeudi 21 janvier 2016 au Centre d'études Biologiques de Chizé, CNRS (79360, Beauvoir sur Niort). Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

L'ADAAQ organise une journée de restitution le Vendredi 22 janvier 2016 à Bordeaux sur les travaux de recherche menés en partenariat avec l'ITSAP, BioSP et le CETIOM sur la thématique : "**Observatoire de la miellée de tournesol**" / Mettre en évidence les facteurs environnementaux et comprendre le comportement des colonies qui interviennent sur le succès de la récolte.

Contact : lea.frontero@adaaq.itsap.asso.fr

L'ITSAP-Institut de l'abeille organise en 2016, en partenariat avec FranceAgriMer et sous le haut patronage du ministère chargé de l'Agriculture **les 4e Journées de la recherche apicole**, les 2 et 3 février 2016 de 14h00 à 17h30 à Paris. Ce colloque d'une journée et demi vise à faire intervenir des chercheurs pour présenter l'avancée de leurs travaux et faire le point sur des questions d'actualité relatives à la gestion des colonies d'abeilles. C'est également un moment de rencontres et d'échanges entre chercheurs, apiculteurs et agriculteurs, ponctué par des présentations de poster scientifiques. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



Commandes groupées ADAPRO-LR

- Boîtiers BeeGuard

Prix commande groupée :

Boîtier 208,56 € HT (12% de réduction via la commande groupée) + abonnement 36 € HT / an + frais d'ouverture de la ligne pour 6€ HT = soit un total de 250,56 € HT

- Balances BeeGuard

Prix commande groupée à venir

- Balances CAPAZ

Prix commande groupée à venir

Référent :

Jean-Luc LOPEZ (contact@leruchernaturaile.fr)

06 63 43 28 04

Livraison :

Date : Décembre 2015

Lieu de livraison : Lodève ou Montpellier

Si vous souhaitez participer à cette commande groupée, merci de remplir [le tableur figurant sur ce lien](#) avec toutes vos coordonnées et les quantités que vous souhaitez commander impérativement avant **le vendredi 11 décembre** afin que vous puissiez bénéficier de ces tarifs exceptionnels.

SUBLIMOX

Fournisseur :

Italie

Tarifs :

250 € HT + port

Livraison :

Saporta

Référent pour cette commande :

Hervé Parain, si vous avez des questions :

herveparain@yahoo.fr

Si vous souhaitez participer à cette commande groupée, merci de remplir [le tableur figurant sur ce lien](#) avec toutes vos coordonnées et les quantités que vous souhaitez commander impérativement **Avant le dimanche 13 décembre** afin que vous puissiez bénéficier de ces tarifs.

Rappel du fonctionnement des commandes groupées de l'ADAPRO-LR :

1 - Toute commande groupée, les frais de dossier sont de 15€ par commande et qu'une commission de 2% sur le montant HT est appliquée. Dès le lundi suivant, nous procéderons à la facturation des commandes (que vous aurez indiquées sur le tableur).

2 - A réception de la facture, vous pourrez nous régler par chèque ou par virement.

3 - Une fois tous les règlements reçus à l'ADAPRO, nous pourrions procéder au règlement du fournisseur.

4 - La livraison pourra avoir lieu sur le lieu déterminé et nous vous avertirons du jour dès que nous en aurons la connaissance.



Le système d'élevage de T. Boulanger (Cher)

Le vendredi 4 décembre 2015, nous avons accueillis pour la formation « Allier production, élevage et sélection » Thomas BOULANGER, apiculteur dans le Cher. Voici la synthèse de son intervention.

L'histoire a débuté en 1974 avec quelques ruches. Quelques années plus tard, en 1982, Thomas BOULANGER a intégré la formation apicole du lycée agricole de Laval. S'en est suivie son installation en tant qu'apiculteur professionnel en 1983. Les saisons diverses et variées se sont ensuite enchaînées, année sapin en 83, tournesol en 84, participation au GEDA Apicole du Cher en 85-86, les années Gaucho de 97 à 2004 ...

Thomas BOULANGER a d'abord travaillé avec l'abeille noire locale puis a rapidement changé pour l'abeille caucasienne. Après avoir pris et testé quelques colonies de lignée du Frère Adam en 2000, il a obtenu un croisement Buck-Cauca très intéressant avec lequel il travaille à l'heure actuelle et qui est à la base de son plan de sélection.

Après avoir fait partie du GEDA Apicole du Cher (85-86) puis d'Apisélection (89-92) et du groupe de sélection de l'ADAPIC (85-2010), Thomas BOULANGER est membre du groupe informel des Bee'rettes.

Aujourd'hui, l'activité apicole réunit trois exploitations en contrat d'entraide agricole. Les choix de Thomas BOULANGER sont les suivants : l'élevage avant tout, une apiculture intensive et transhumante ainsi que la vente en gros (FranceMiel).

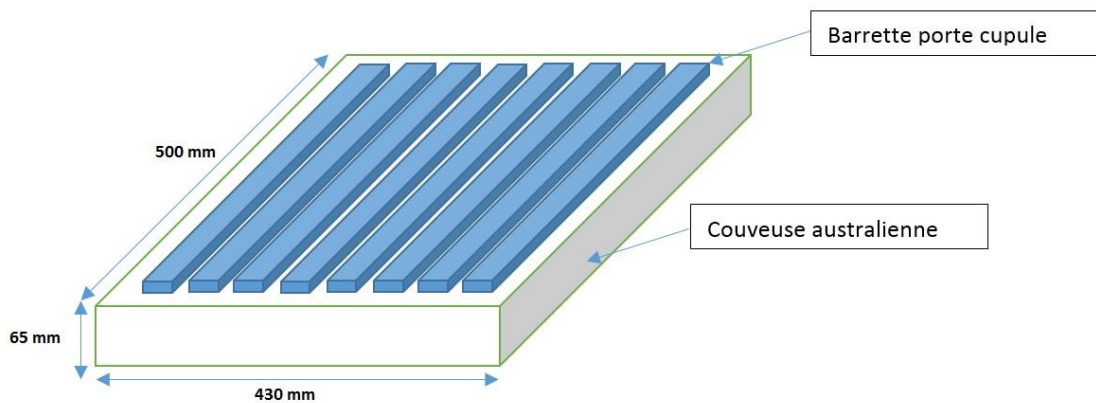
La production de miel est assurée par 8 ruchers de 80 ruches chacun. Les miels produits sont colza, acacia, châtaigner et tournesol. Mais le centre d'intérêt de Thomas BOULANGER reste l'élevage et la sélection. Pour ce faire, l'exploitation dispose d'une zone de fécondation dirigée encerclée par 8 ruchers contenant 20 ruches à mâles chacun. Ce choix est motivé par la propension des mâles noirs à prendre le dessus sur les autres. Pour compléter le tout, l'exploitation dispose de plusieurs ruchers composés uniquement de ruchettes.

L'exploitation résumée en quelques chiffres (hivernage 2015) :

- 640 ruches pour la production de miel
- 200 ruches pour l'élevage
- 400 ruchettes
- 900 nucléi de fécondation
- 3200 reines produites
- 1000 essaims produits

La stratégie de conduite du cheptel est complexe et très intéressante, notamment au niveau de la gestion de l'essaimage. En effet lors des visites de printemps, c'est-à-dire aux alentours du 20 mars, Thomas BOULANGER écrête toutes les ruches de production à 5 cadres de couvains. Les cadres de couvains retirés des ruches avec leurs abeilles servent à produire des essaims à raison de 2 cadres par ruchette. C'est donc à ce stade que la méthode se complexifie et que la stratégie globale de l'exploitation prend tout son sens. Effectivement, les premiers élevages de reines n'étant pas encore possible, chaque ruchette va recevoir en supplément une haussette hivernée. Les reines âgées d'un an ayant une dynamique formidable, la colonie va très rapidement occupée tout le volume disponible et la haussette pourra être retirée quelques semaines plus tard, prête à recevoir les premières cellules royales de l'année. Le nombre d'essaims produits de cette manière sera donc sensiblement le même que celui de nucléi hivernés, limitant dans le même temps l'essaimage de ces colonies.

La première série de greffage débute entre le 5 et le 10 avril, dès que les premiers mâles matures font leur apparition. Les greffages sont effectués à l'aide d'un picking américain et d'un mélange gelée royale – eau. L'élevage est réalisé avec une éleveuse 2 x 5 cadres à paroi fine offrant plus de place pour l'insertion de la grille à reine. Thomas BOULANGER n'utilise généralement pas de couveuse électrique en raison de leur manque de fiabilité mais une couveuse australienne (cf. schéma), méthode apportée par hasard par un stagiaire. Les cellules sont introduites à 10 jours le lendemain de la séparation des nucléi des ruchettes, ces nucléi étant eux-mêmes divisés en deux. Le calendrier d'élevage est rigoureux (greffage tous les 2 jours) et chaque série d'introduction de cellules est signalée par un point de couleur sur le toit des nucléi (bombe de peinture).



Thomas BOULANGER est très attentif à ne pas polluer sa zone de fécondation par l'apport de mâles qu'il n'a pas sélectionnés. Le travail de sélection est basé uniquement sur les lignées synthétiques issues des travaux précédents. Aucune reine n'est produite à partir d'une colonie de production, celle-ci étant utilisée à titre exceptionnelle pour la production de mâles. Les critères à la base de la sélection sont la douceur, la production de miel, le faible essaimage et la résistance aux maladies du couvain.

Schéma de conservation d'une lignée

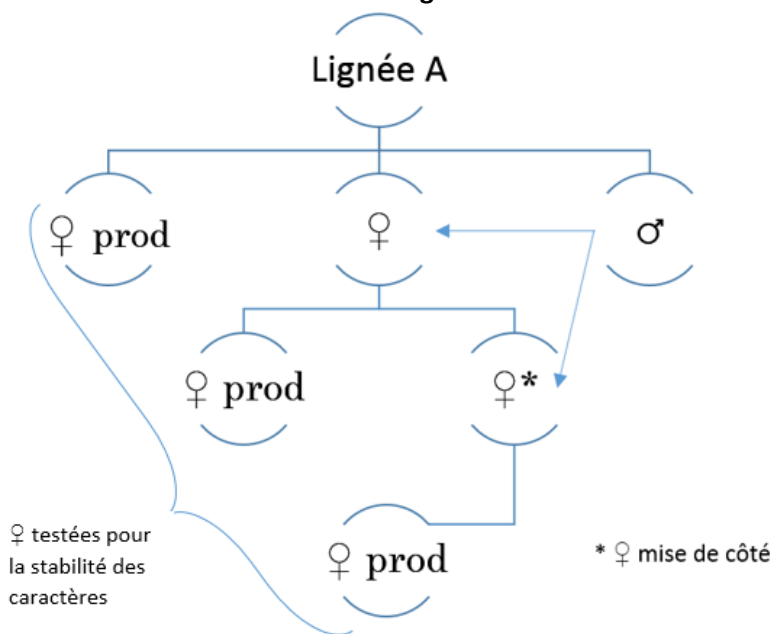
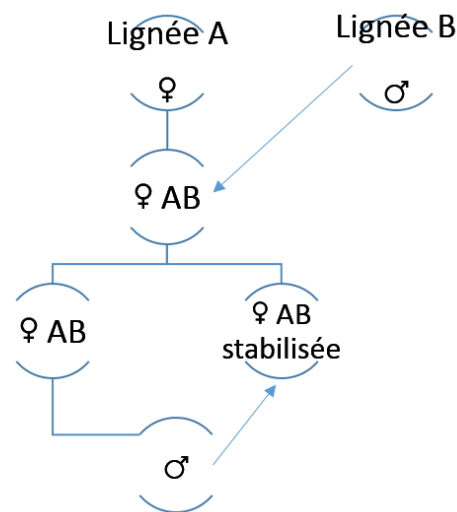


Schéma de stabilisation d'une lignée



Merci à Thomas Boulanger pour cette formation !

Lettre-info n°2015-11/12 / Directeur de publication : Alexandre Chauvet
 Rédaction : Antony Meunier et Adèle Bizieux / Mise en page : Adèle Bizieux

Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne

Exploitation agricole de l'EPLFPA - Allée de Marmilhat - 63370 Lempdes – 04 73 90 66 68 - ada.auvergne@gmail.com